

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017**Non audité**

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Martin Saindon (municipalité)	6 243	3 121
Martin Saindon (MRC)	3 375	1 687
Tommy Lacoste	2 149	1 075
Pierre Paquette	2 009	1 005
Francis Cloutier	2 096	1 048
Mario Tremblay	2 009	1 005
Françoise Bouchard	2 403	1 201
Roger Heath	2 096	1 048

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).